



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Programme régional de la forêt et du bois 2020-2030

Fiches-actions

Île de la Réunion

Mai 2020



Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 1		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)	Domaine d'action	Respect des principes d'attention	
Forêt privée Bois-énergie Bois d'œuvre	① Mieux connaître la forêt réunionnaise	Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique	
Inventorier et décrire les étendues arborées privées			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux	Description de l'action	Organisation	
Si la forêt publique est assez précisément décrite, le flou demeure sur la forêt privée. Pour aider les propriétaires dans leurs choix de gestion et pour permettre à la collectivité de connaître les ressources globales et d'orienter ses actions de soutien, la connaissance des surfaces forestières devra s'étendre à la nature et à la qualité des boisements, à la structure de propriété foncière et à l'état d'accessibilité.	L'étude s'attachera à détailler la description des forêts privées (structure foncière, état des peuplements, accessibilité) afin d'asseoir les futurs plans de gestion forestiers en tenant compte de l'ensemble des enjeux. Un accent particulier sera porté au repérage des gisements en bois-énergie et à l'analyse du contexte (pertinence de la récolte de bois par rapport aux conditions d'exploitabilité et aux enjeux de biodiversité et d'érosion) Les analyses photographiques seront nécessairement complétées par des contrôles sur le terrain (notamment dans l'Ouest pour l'acacia).	Voir ce qui relève des missions de l'IGN et peut devenir rapidement disponible, puis pour les besoins complémentaires établir le cahier des charges de l'étude en vue d'une consultation. L'étude sera nécessairement crantée : les premiers résultats obtenus permettront de définir le contenu des étapes suivantes.	

Inventorier et décrire les étendues arborées privées

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	1. Expertise avec l'IGN de la répartition des missions et de la méthodologie croisée à mettre en place	2020
	2. Bases de données et cartographies des étendues arborées privées (structure foncière, forestière et de desserte de la forêt privée)	
	3. Identification et quantification des gisements de bois-énergie	
Mécanismes de financement prévisionnels	Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
État (financement MAAF) + <i>contribution de l'IGN</i> Région (<i>contribution de Horizon Réunion</i>)	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)	
	Institut de l'information géographique et forestière (IGN)	
	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs (SPFS)	
	Chambre d'Agriculture	
	Horizon Réunion (ex-SPL énergie)	
Coûts prévisionnels	Indicateurs de suivi	
150.000 € (dont première phase prête à être lancée par la DAAF pour 23.000 €)	1.1	Avancement de l'inventaire des forêts privées (note de 1 à 5)
	1.2	Surface de forêt privée décrite (ha)

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 2		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Reconnaissance des filières Prix produits et services	② Repenser le modèle économique		Valoriser le potentiel économique Développer les talents régionaux
Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en oeuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Les enjeux consistent à : - adapter l'offre à la demande et la demande à l'offre ; - construire un juste prix du bois ; - protéger les filières stratégiques.	Le "contrat de filière" entre les agents économiques a comme objectif de : - garantir des volumes d'approvisionnement réalisables, - au besoin, importer et scier des grumes ou du bois semi-brut - alléger indirectement les coûts de mobilisation du bois, - protéger les filières stratégiques (ex : litières avicoles), - valoriser les produits secondaires, - favoriser le regroupement des entreprises ou des moyens, - associer les forêts privées à l'offre de bois, en s'appuyant sur une analyse objective de la situation et des perspectives, et en recherchant des solutions concertées aux dysfonctionnements existants. <i>NB : L'action « Combattre les vols de bois » préalablement proposée séparément est incorporée à l'objectif de garantir l'approvisionnement</i>		Etablir le cahier des charges d'une consultation intégrant l'étude macro-économique, l'animation du groupe des acteurs concernés et la rédaction du projet de contrat de filière. Associer la Chambre de Métiers et de l'artisanat à cette démarche pour fédérer les entreprises de l'amont à l'aval de la 1ère transformation. Prendre en considération les études et actions déjà engagées au titre du SRDEII* en matière de bâti tropical et d'économie sociale et solidaire pour la valorisation des bois locaux dans la construction et le développement de la filière bambou.

*SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
Conseil Départemental (ou Région Réunion ?)	1. Etude macro-économique de la filière avec comme finalité un projet de contrat de filière	2020
	2. Signature du contrat de filières entre les partenaires	2021
Mécanismes de financement prévisionnels	Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
Europe (FEDER action 3.15) + Région Département (?), État (?)	Etat : DAAF	
	Collectivités : Conseil régional (compétence développement économique), Conseil départemental (propriétaire des forêts)	
	Propriétaires, gestionnaires, organismes consulaires : Syndicat des propriétaires (SPFS), Office national des forêts (ONF), Chambre des métiers (CMA), Chambre d'Agriculture	
	Exploitants et transformateurs initiaux : entreprises d'exploitation forestière et de transport, scieries	
	Transformateurs finaux, négociants : artisans, distributeurs, opérateurs bois-énergie et copeaux	
Coûts prévisionnels	Indicateurs de suivi	
95.000 €	2.1	Avancement de l'étude de filière (note de 1 à 5)
	2.2	Signature d'un contrat de filières (non/oui)
	2.3	Volumes de bois brut livrés par essence et par catégorie

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 3		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Bois-énergie Bois d'œuvre Prix produit et services Forêt privée	② Repenser le modèle économique		Respect des principes d'attention Valoriser le potentiel économique
Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux	Description de l'action		Organisation
Tous les usages du bois (bois d'œuvre, bois à copeaux, bois-énergie, etc.) sont essentiels au développement de la filière-bois réunionnaise. Pour compenser les handicaps du contexte insulaire et du relief, la modernisation du parc d'engins et l'amélioration du réseau de desserte sont indispensables.	<p>Dans le cadre de la préparation du prochain Programme de développement rural (PDR), poursuivre le soutien à l'investissement (subventions FEADER) :</p> <p>1°) pour l'acquisition d'engins d'exploitation, de transport et de transformation brute du bois, <i>avec un élargissement des critères d'éligibilité à tous types de matériels servant à la mobilisation et au conditionnement des bois, et en favorisant les moyens les moins dommageables aux sols et au bilan carbone (cf câble)</i></p> <p>2°) pour les créations et les améliorations de la desserte forestière, en privilégiant les investissements durables (voies structurantes bétonnées) et en développant l'accessibilité des forêts privées de production, <i>avec un élargissement des critères d'éligibilité autorisant la multifonctionnalité des voiries réunionnaises,</i></p> <p>et pour l'ensemble, par un accroissement de l'enveloppe financière globale.</p>		<p>Faire connaître et défendre ces objectifs dès les discussions préliminaires du PDRR 2021-2027.</p> <p>Accompagner l'élaboration puis la réalisation du PDRR.</p> <p>Construire les projets de desserte en association et en accord avec les propriétaires privés concernés.</p> <p>Assortir les projets de desserte d'analyses préalables de l'impact environnemental.</p>

Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
Autorité de gestion du FEADER	1. Élargissement du cadre d'intervention du PDRR 2021-2027 (modification mesures actuelles 4.3.1 "desserte" et 8.6.2 "matériels")	2021
	2. Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle	
	3. Réalisation des investissements	2022 à 2030
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Europe (FEADER) + contrepartie nationale (Région (dont FIRT*) ou Département ou État) + autofinancement (Propriétaires, Entrepreneurs)		Etat
		Conseil départemental
		Conseil régional (entre autres pour la mobilisation et le pilotage du FIRT*)
		Chambre d'Agriculture
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi
6.000.000 € (4 M€ desserte / 2 M€ matériels)		3.1 Inscription des mesures au PDRR (non/oui)
		3.2 Enveloppe financière programmée (€)
		3.3 Investissements en infrastructures de desserte (€)
		3.4 Investissements en matériels de mobilisation (€)

*FIRT : Financement des Infrastructures de Transport

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 4		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Reconnaissance des filières Prix des produits et des services Formation des professionnels Bois d'œuvre	② Repenser le modèle économique		Valoriser le potentiel économique Développer les talents régionaux
Promouvoir les réalisations et les savoir-faire			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux	Description de l'action (3)		Organisation
<p>Le renouveau de la menuiserie et de l'ébénisterie engage à poser un regard neuf sur ces métiers et à faire valoir une image de l'artisan et du bois s'inscrivant pleinement dans les réalités actuelles économiques et environnementales.</p> <p>Dans ce cadre, la valorisation des savoir-faire et des essences locales de bois participe à la richesse créative des artisans, héritière de tradition historique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Labelliser le tamarin, bois local d'exception : caractérisation et édition d'une fiche technique (type TROPIX), essais de nouvelles méthodes d'emploi (exemple : placage), promotion des produits fabriqués (exemple : esprit Parc national) ; 2. Faire aboutir le marquage CE du Cryptoméria par l'acquisition d'une machine de classement à intégrer à la chaîne logistique des Sciages de Bourbon, son paramétrage, et la formation des équipes ; 3. Engager un plan de relance de la filière : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser le bois local dans les clauses de la commande publique : garantir un taux d'intervention préférentielle d'aide publique en faveur des investissements liés à la production locale (ex : projets hôteliers). • éditer un guide local : quels bois pour quels projets ? • contractualiser avec les établissements financiers la mise en place de prêts bonifiés à destination des particuliers recourant au bois pour leur équipement et mobilier ; • lancer une campagne ciblée de promotion pour inciter à prescrire le bois comme matériau dans la construction et donner aux particuliers l'envie de s'équiper en bois : encarts presses, spot TV, reportages sur l'authenticité des artisans réunionnais du bois. 		<p>Installation d'un comité de pilotage de la filière bois locale réunissant l'ensemble des acteurs (ONF, Scierie, DAAF, Région, Département, OP, etc.)</p> <p>Recours à des prestataires et expertises externes locales et nationales</p> <p>Mobilisation des services de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, des URMA et du CIRBAT.</p> <p>Intervention de la Direction des affaires économiques de la Région pour le suivi des dispositifs d'aide aux groupements professionnels.</p>

Promouvoir les réalisations et les savoir-faire

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat)	1. Fiche technique et labellisation du bois de tamarin	2021
	2. Bois de cryptoméria marqué CE disponible sur le marché de la construction durable	2020
	3. 15% de matériaux de bois (biosourcés, dérivés, etc.) dans les constructions nouvelles et programmes de réhabilitation des Maîtres d'ouvrage sociaux	2023
	4. Guide d'utilisation du bois (Quels bois pour quels projets ?)	2021
	5. Campagne de promotion pluriannuelle	2020 et s.
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Europe, Etat, Région, Département		Etat (DEAL, DAAF) et ses établissements (ONF)
		Région, Département, Communes
		Maîtres d'ouvrage, Organismes certificateurs, Opérateurs publics et privés, Scierie, Artisans, etc.
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi
500.000 € (200 k€ labellisation du tamarin / 200 k€ marquage CE cryptoméria 100k€ plan de communication filière-bois)		4.1 Réalisation fiche technique tamarin
		4.2 Attribution d'un label au bois de tamarin
		4.3 Volume de sciages de cryptoméria estampillé CE
		4.4 Taux d'emploi du matériau bois dans la construction locale
		4.5 Edition du guide d'utilisation du bois
		4.6 Nombre d'actions de promotion

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 5		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Bois d'œuvre Bois-énergie Forêt privée	③ Gérer la ressource		Maintenir la couverture forestière Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles
Renouveler la forêt de production			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en oeuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Le rythme de renouvellement à la Réunion est actuellement inférieur à ce qui est nécessaire : - pour reconstituer les forêts de production incendiées en 2010 et 2011, - pour anticiper et amortir les futurs trous de production en cryptoméria.	Description de l'action Augmenter les surfaces à régénérer ou à replanter, en forêt publique comme en forêt privée, au moins pour tenir le rythme d'équilibre du renouvellement et de la reconstitution (parcelles incendiées) des forêts, au mieux pour anticiper et réduire les trous de production du cryptoméria. Pour le bois-énergie, intégrer les essences forestières à croissance rapide (acacia) dans la prospective. Fixer, financer et réaliser des objectifs chiffrés pour : - reboiser les zones incendiées qui conservent un potentiel de production et qui ne dépassent pas un coût réductible de reboisement (100 k€/ha). - régénérer les surfaces passant en coupe rase (renouvellement) - reboiser les surfaces impactées par des événements exceptionnels - prévoir la régénération après récolte du bois-énergie Procéder par régénération naturelle autant que possible.		Organisation Les opérations de reboisement ou de régénération comprennent la totalité des interventions, depuis la récolte de graine (ou d'avoune) jusqu'à l'atteinte d'une hauteur de 3 m des jeunes peuplements. Identification des surfaces à reboiser en forêt privée par un volet d'étude spécifique. Planification des travaux en application des aménagements ou des plans simples de gestion et en fonction des budgets ouverts.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 5 (suite)		Version B (15/05/2020)
Renouveler la forêt de production			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
ONF	Reboisement en production de 71 ha de zones incendiées de 2010-2011 (uniquement secteurs potentiellement productifs peu envahis d'acacia)		2020-2030
	Renouvellement en 10 ans dans les forêts publiques de 15 ha de tamarin		2020-2030
	Renouvellement en 10 ans dans les forêts publiques de 35 ha de cryptoméria (contribution à l'objectif de 70 ha en 20 ans)		2020-2030
	Etude de faisabilité sur d'éventuelles plantations nouvelles de cryptoméria (<i>le scénario 3 du plan crypto estime à 300 ha le besoin pour limiter à terme les trous de production</i>) en remplacement de friches exotiques envahissantes et réparties entre divers types de propriétés (forêts publiques, forêts privées)		2025-2030
	Renouvellement (par régénération naturelle) des peuplements de bois-énergie		2021-2030
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
FEADER avec contrepartie Conseil départemental		Office national des forêts (ONF)	
		Conseil départemental	
		Forêt privée + DAAF + Chambre d'Agriculture	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
8.500.000 €			
4.800 k€ reconstitution en production de secteurs incendiés 1.500 k€ régénération de tamarin après coupe finale 2.150 k€ replantation de cryptoméria après coupe finale 50 k€ animation et études d'extension des zones de crypto en privé		5.1	Surface incendiée reconstituée en production
		5.2	Surface de tamarin régénérée
		5.3	Surface de cryptoméria régénérée
		5.4	Surface régénérée de peuplements de bois-énergie

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 6		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Bois-énergie Forêt privée	③ Gérer la ressource		Respect des principes d'attention Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles Maintenir la couverture forestière
Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Description de l'action			
Organisation			
Avec la perspective de développement du bois-énergie dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional Biomasse , il devient nécessaire de tester et de proposer des modèles de gestion des peuplements d'acacia. Les objectifs seraient d'optimiser à la fois la production et le contrôle du caractère invasif, d'affiner et de comparer les coûts d'exploitation, de définir le spectre (quantité et qualité) de produits possibles en lien avec les filières d'utilisation.	Analyser, expérimenter et évaluer les méthodes sylvicoles et les organisations logistiques les mieux adaptées : - au développement du potentiel de production des gisements de bois-énergie, principalement d'acacia, - à la prévention de l'expansion des espèces exotiques et si possible à la diminution de leur envahissement. Cette action concorde avec l'action prioritaire 2.1 du Schéma Régional Biomasse de la Réunion « Développer et structurer la filière-bois énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par la biomasse locale » et y contribue.		L'ONF peut jouer un rôle initiateur en partageant les retours d'expérience et les protocoles sylvicoles des exploitations d'acacia. La diversité des situations et l'enjeu de maîtrise des espèces exotiques nécessitera cependant pour la forêt privée d'élargir le champ d'application en menant des études et des expérimentations complémentaires.

Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
DAAF	1. Etude et élaboration d'un guide des bonnes pratiques et bonnes organisations (prestation à confier à un organisme type CIRAD)	2024
	2. Conduite et analyse d'expérimentations de terrain (prestation à confier à un organisme type CIRAD)	2021-2030
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Europe (FEDER ou FEADER), Etat (MAAF), Région, Département		SPFS, Chambre d'Agriculture
		CIRAD, Horizons Réunion
		Appui de l'ONF (retours d'expérience de la forêt publique)
		Associer les associations de défense de l'environnement (SREPEN)
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi
<p style="text-align: center;">150.000 €</p> 25 k€ rédaction d'un guide pratique 125 k€ expérimentations et analyses		6.1 Moyens consacrés aux expérimentations
		6.2 Rédaction d'un guide pratique

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 7		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Bois-énergie Forêt privée	③ Gérer la ressource		Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles Développer les talents régionaux
Valoriser les productions agricoles de forêt			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Des productions emblématiques telles que la vanille, le miel, les plantes médicinales font la renommée de la Réunion et s'intègrent parfaitement à la forêt. Les producteurs aspirent à une reconnaissance renforcée, à la fois sociale, technique et environnementale. Un modèle agro-forestier spécifiquement réunionnais permettrait de prendre en considération ces productions particulières.	Description de l'action - Sélectionner les méthodes culturales de production agricole en forêt les mieux intégrées à l'écosystème. - Procéder à la description des différentes méthodes appliquées et à leur évaluation, comparer et expérimenter les suggestions d'améliorations. - Définir une agroforesterie propre au contexte réunionnais éligible aux aides financières à l'agriculture.		Organisation Le Département, principal propriétaire forestier, cherche à encourager la diversification économique intégrée. Des dispositifs comme le POSEI ont permis d'amorcer (pour la vanille) une reconnaissance des productions par un soutien financier Le Parc national, engagé dans des démarches qualitatives comme "Esprit Parc National" pourra faire part de son expérience et de sa bonne connaissance technique et humaine du sujet.

Valoriser les productions agricoles de forêt

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
Département	1. Rapport de recensement et d'évaluation des méthodes culturales pratiquées ou envisagées	2022
	2. Animation et élaboration d'un référentiel des pratiques les plus favorables à la naturalité de l'écosystème	2022-2030
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
ODEADOM (Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer)		Chambre d'Agriculture
		DAAF
		Département
		Parc national, ONF
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi
200.000 €		7.1 Rapport d'évaluation des pratiques culturales
		7.2 Réalisation d'un guide des pratiques culturales

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 8		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Forêt privée Bois-énergie Bois d'oeuvre	④ Animer la filière		Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique
Accompagner les propriétaires forestiers privés			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Description de l'action			
Organisation			
La forêt privée représente un potentiel méconnu et mésestimé. Elle est confrontée à des contraintes de réglementation et à une absence d'accompagnement de la gestion. Les propriétaires ne disposent pas à la Réunion de l'appui institutionnel d'un Centre régional de la propriété forestière qui leur permettrait d'être conseillés et défendus. La valeur du patrimoine forestier est multiple. Elle dépasse l'aspect économique immédiat, elle contribue au développement durable, à l'attractivité du territoire et au maintien de la biodiversité. Parmi les valorisations possibles de la ressource, l'énergie verte ouvre des perspectives intéressantes.	L'objectif est de motiver les propriétaires à porter intérêt à leur forêt, à ce qu'ils puissent reconnaître les enjeux spécifiques (maintien des sols, biodiversité, production, accueil, paysages) en fonction de l'état des peuplements et de leur localisation, d'aider ceux qui ont des projets à les cerner et à les réussir. Il s'agit donc d'apporter aux propriétaires privés les moyens de leur développement en leur procurant un cadre de réglementation et d'animation comparable à celui de métropole. L'action évaluera notamment la faisabilité d'implanter un CRPF à la Réunion ou du moins la manière d'offrir localement la même qualité de services. Elle visera aussi à rattraper les retards en matière de documents-cadres (SRGS, schéma régional de gestion sylvicole et RTG, règlement-type de gestion) pour l'élaboration des plans simples de gestion.		La majeure partie de l'action relève de missions propres au MAAF. En fonction de l'étude sur la forêt privée, si le nombre de propriétaires motivés pour exploiter leur forêt, est faible, orienter les demandes de PSG vers la DAAF qui se substituera au CRPF (nombre de propriétaires forestiers insuffisant pour créer un CRPF). L'accompagnement peut aussi se traduire par le recrutement par le SPFS d'un technicien forestier en contrat de mission pour réaliser certaines des études inscrites au PRFB.

Accompagner les propriétaires forestiers privés

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	1. Expertise sur l'installation d'un CRPF à la Réunion	2020-2021
	2. Renforcement des moyens et compétences à la DAAF pour le suivi de la forêt privée	
	3. Rédaction du SRGS et du RTG	
Mécanismes de financement prévisionnels	Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
État (financement MAAF)	DAAF	
	Chambre d'Agriculture	
	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs	
Coûts prévisionnels	Indicateurs de suivi	
50.000 €	8.1	Remise du rapport sur la faisabilité d'un CRPF
	8.2	Rédaction du SRGS
	8.3	Rédaction du RTG

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 9		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Forêt privée Reconnaissance des filières Bois d'œuvre Bois-énergie	④ Animer la filière		Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique
Communiquer sur la gestion forestière			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Malgré l'intérêt général que le public porte à la forêt, la gestion forestière est un domaine souvent mal connu. Les acteurs professionnels de la forêt et du bois auraient intérêt à exposer et expliquer leurs actions, autant pour promouvoir les productions finales que pour désamorcer d'éventuels malentendus. En matière de planification de l'aménagement du territoire, la forêt est souvent traitée en dernier ressort. Les Plans locaux d'urbanisme comportent beaucoup d'approximations et présentent un décalage fréquent entre l'intention et sa traduction réglementaire.	Description de l'action L'action comprend : 1) Un volet général destiné à sensibiliser le public pour lequel l'avis et le concours des associations de protection de la nature sera important. Ce volet pourra se traduire par des campagnes de communication et l'édition de plaquettes 2) Un volet spécifique destiné aux acteurs de la gestion territoriale (élus, agents et prestataires) ciblant la conception et l'application des PLU par rapport à la forêt sous les aspects juridique et pratique. Ce volet se déclinera surtout sous forme d'actions de formation.		Organisation La communication vers le grand public s'appuiera sur une variété des moyens : communiqués, visites, évènements, édition de documents Pour l'information et les formations des acteurs de la gestion territoriale, des organismes de la formation comme le CNFPT seront sollicités.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 9 (suite)		Version B (15/05/2020)
Communiquer sur la gestion forestière			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	1. Actions de communication grand public, y compris édition de plaquettes		2021
	2. Inscription de formations spécifiques forêt et aménagement du territoire aux catalogues du CNFPT ou autres		
	3. Edition d'un guide (plaquette synthétique) sur les enjeux forestiers dans la planification de l'aménagement du territoire		
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
État (financement MAAF) Région, Département CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)		DAAF, DEAL,	
		Département (principal propriétaire), Région (application du SAR)	
		ONF, Parc national, Associations de protection de la nature	
		CNFPT (formation des agents territoriaux)	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
110.000 € communication grand public 20.000 € édition plaquettes grand public 20.000 € formation agents territoriaux et prestataires 50 000 € communication élus 10.000 € édition guide forêt et aménagement du territoire 10.000 €		9.1	Nombre d'actions de communication réalisées
		9.2	Nombre de documents édités
		9.3	Nombre de personnes ayant suivi une formation

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 10		Version B (15/05/2020)
Contributions aux objectifs ciblés (<i>par ordre d'importance</i>)			
Formation professionnelle Reconnaissance des filières Bois-énergie Bois d'oeuvre	④ Animer la filière		Développer les talents régionaux Valoriser le potentiel économique
Déployer un plan stratégique de formation			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux			
Les perspectives d'accroissement de la récolte (en particulier pour le bois-énergie en forêt privée) amènent à préparer le recrutement et donc la formation de professionnels qualifiés en exploitation forestière. Quant aux entreprises du bâtiment et de l'artisanat du bois, afin de développer la part de marché du bois et pour insuffler une dynamique créative de qualité, elles ont besoin de travailler avec des personnels motivés qui maîtrisent des techniques aussi bien traditionnelles que modernes.	Description de l'action Dans un secteur où les fonctions techniques à exercer sont très diversifiées et même si le besoin global est en augmentation, l'effectif de personnes à qualifier par métier est assez souvent limité. Une analyse sectorielle fine doit donc d'abord quantifier et planifier les perspectives d'emploi par type de compétence en fonction des attentes des entreprises. Il pourra en résulter un plan de développement s'inscrivant dans la démarche de l'Observatoire prospectif des emplois et des compétences et qui orientera les formations : - soit vers des dispositifs classiques de parcours de qualification à différents niveaux diplômants (du CAP au BAC et au-delà). - soit vers des accompagnements personnalisés (au besoin grâce à des parcours en mobilité ou en compagnonnage). Les métiers forestiers pourront bénéficier du cadre institutionnel du Ministère de l'Agriculture, ceux du bâtiment et de l'artisanat d'un accompagnement par la Chambre des Métiers (CFAA). Une attention supplémentaire devra être apportée à la préparation des cadres et dirigeants à la gestion des entreprises et à l'anticipation des marchés.		Organisation Etude d'analyse sectorielle permettant d'établir un plan de développement des compétences (veiller à anticiper suffisamment les besoins pour tenir compte du délai d'ingénierie de formation d'au moins un an) Ouverture de certains parcours de formation en lycée agricole, lycée pro ou CFA. Pour le reste, consultation de prestataires de formation.

Déployer un plan stratégique de formation

Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier
Région avec SFD de la DAAF et CMA	1. Etude d'analyse sectorielle des besoins / plan de développement des compétences.	2020-2021
	2. Sensibilisation des Réunionnais aux métiers de la forêt et du bois	2021
	3. Mise en œuvre des sessions de formation. Suivi et accompagnement des sortants du dispositif afin d'assurer leur insertion professionnelle (objectifs : taux de diplômés > 80%, taux d'insertion professionnelle > 70%)	2021-2030
	4. Organisation de la mobilité pour les formations à des diplômes non-disponibles sur l'île	2021-2030
	5. Organisation de la mobilité professionnelle des Réunionnais formés en charpente/menuiserie/ébénisterie (ex. reconstruction de Notre Dame de Paris) et des candidats aux certificat de spécialisation et brevets professionnels en exploitation forestière	2021-2030
Mécanismes de financement prévisionnels	Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
Région, Europe, Etat Pôle Emploi OCAPIAT (Opérateur de Compétences secteur agricole), OPCO	DAAF (Service de la Formation et du Développement)	
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CNARM, CMA France	
	Chambre d'Agriculture	
	Lycées, CFPPA, CFA, AFD, Entreprises de formation	
	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs, ONF, Entreprises notamment d'alternance	
Coûts prévisionnels	Indicateurs de suivi	
1.400.000 € (900 M€ métiers forestiers / 500 M€ métiers du bois)	10.1	Analyse et programmation détaillée des besoins de formations
	10.2	Actions de sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois
	10.3	Formations locales
	10.4	Formations en mobilité